



*Bulletin d'inscription au rassemblement des "Vieilles Coques"
Les 4 et 5 juillet 2020 à Concarneau*

Nom du bateau :

Immatriculation Port d'attache :

Compagnie assurant le bateau :

Type de bateau :

Longueur de la coque : Longueur hors tout

Largeur : Tirant d'eau :

Année de construction : Chantier :

Couleur de la coque :

Couleur des voiles :

Nom du patron :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Site Web :

Nombre d'équipiers prévus à bord :

Nombre d'adultes prévus au diner des équipages (12€):

Jour d'arrivée prévu :

Participations précédentes : 2019 - 2018 - 2017 - 2016 - 2014 - 2014 - 2013

Possibilité d'embarquer des passagers : Oui - Non - Si oui, NB de personnes

Signature du chef de bord :

Afin de nous faciliter l'organisation de la fête, nous vous remercions de bien nous retourner votre bulletin d'inscription accompagné du chèque des repas (12€ par repas) :

La Misaine - Mairie 18 rue Charles de Gaule - BP 14 - 29940 La Forêt Fouesnant

adresse mail: vieillescoques@laposte.net

Téléphone: 06 44 17 14 29

REGLEMENT du RASSEMBLEMENT des "VIEILLES COQUES"

Sont admis a participer: les bateaux à voiles, à moteur, à l'aviron anciens ou répliques d'anciens, sans affichage de publicités commerciales de quelques sorte que se soit !!

Chaque patron devra avoir rempli et fourni un bulletin d'inscription et donc accepté de facto les règles ci-après:

Le chef de bord prend l'ensemble des responsabilités vis à vis de la sécurité des membres d'équipage et des autres bateaux.

Chaque navire devra être conforme à la réglementation, être assuré en responsabilité civile et comporter les équipements de sécurité de sa catégorie de navigation.

Il est rappelé le strict respect de la règle concernant la circulation dans les chenaux étroits.

Les bateaux seront autorisés a s'amarrer aux emplacements qui leur seront réservés dans le bassin derrière la ville close, du vendredi après-midi au dimanche avant midi. L'accès à la cale aux voleurs, devra être laissé libre en permanence.

Bien entendu le travail et la circulation des pêcheurs professionnels seront toujours prioritaires.